



Centre Hospitalier
Rives de Seine



**Votre numéro
d'inscription**

ZONE DE SAISIE

VOTRE LIVRET DE GROSSESSE

**Ce document confirme votre inscription à la maternité
du Centre Hospitalier Rives de Seine**

Nom d'usage **ZONE DE SAISIE**

Nom de naissance **ZONE DE SAISIE**

Prénom **ZONE DE SAISIE**

DDN **ZONE DE SAISIE**

Secrétariat : 01.40.88.61.64 ou 61.63
www.doctolib.fr : Centre Hospitalier Rives de Seine

Pour toute information complémentaire ou annulation
de rendez-vous :
secretariat-maternite@ch-rivesdeseine.fr

Visite et information sur le parcours de la grossesse
(réunion de 1h30 le mardi après-midi ou le mercredi matin)
sur inscription auprès du secrétariat

LE SUIVI DE GROSSESSE COMPORTE SYSTÉMATIQUEMENT

- Un rendez-vous mensuel de suivi de grossesse (sage-femme, médecin généraliste, gynécologue) (ville ou hôpital)
- Trois échographies obstétricales (ville ou hôpital)
- Un rendez-vous d'anesthésie (hôpital)
- La surveillance de fin de grossesse (hôpital)

Poursuivez le suivi de grossesse avec votre professionnel de ville.

L'équipe de la maternité prendra le relais à **partir de 6 mois de grossesse** sauf indication contraire.

Vous serez contactée par le secrétariat pour fixer les rendez-vous (**non réservables en ligne**) deux mois à l'avance.

Lors du premier rendez-vous hospitalier :

- Présentez-vous **15 minutes en avance**
- Apportez votre projet de naissance et **IMPÉRATIVEMENT** les **photocopies** suivantes :
 - Tous les examens sanguins et urinaires pratiqués depuis le début de votre grossesse
 - Comptes-rendus d'échographies (sans les images)
 - Votre carte de groupe sanguin
 - Votre carte nationale identité ou passeport ou carte de séjour
 - Votre carte vitale
 - Votre carnet de santé (pages des vaccinations)

CALENDRIER DE GROSSESSE

Mois SA = Semaine d'Aménorrhée				
1 ^{er}	3 4 5 6	Consultation de suivi de grossesse		
2 ^{ème}	7 8 9 10	Consultation de suivi de grossesse	Echographie de datation	Inscription en maternité
3 ^{ème}	11 12 13 14 15	Consultation de suivi de grossesse	Echographie T1 Dépistage T21	Déclaration de grossesse
4 ^{ème}	16 17 18 19	Consultation de suivi de grossesse Vous serez contactée par l'une des secrétaires pour fixer le rendez-vous hospitalier		Entretien prénatal précoce
5 ^{ème}	20 21 22 23	Consultation de suivi de grossesse	Echographie T2	
6 ^{ème}	24 25 26 27 28	Consultation de suivi de grossesse		
7 ^{ème}	29 30 31 32	Consultation de suivi de grossesse	Echographie T3	
8 ^{ème}	33 34 35 36	Consultation de suivi de grossesse	Consultation d'anesthésie	
9 ^{ème}	37 38 39 40 41	Consultation de suivi de grossesse	Monitoring de fin de grossesse	
6 à 8 semaines après l'accouchement			Entretien postnatal et rendez-vous post partum	

EN PARALLÈLE DU SUIVI MÉDICAL, DIVERS ATELIERS SONT PROPOSÉS

Séances d'acupuncture et d'hypnose par les sages-femmes de la maternité

Doctolib



Acupuncture

Mme Joséphine CATUSSE <https://www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/josephine-catusse?pid=practice-15560>

Mme Justine PELTIER <https://www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/justine-peltier?pid=practice-15560>

01.40.88.61.64

Mme Agathe PERCHEC <https://www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/agathe-perchec?pid=practice-15560>

Hypnose

Mme Coline BOSSUAT <https://www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/coline-bossuat?pid=practice-15560>

Mme Claire CHAILLOUX <https://www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/claire-chaillox?pid=practice-15560>

01.40.88.61.64

Mme Sandy RAMOS <https://www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/sandy-ramos?pid=practice-15560>

Auto-hypnose et grossesse par les anesthésistes de la maternité

Deux lundis par mois, de 14h00 à 15h30

Inscription sur hypnoseanesthesie@ch-rivesdeseine.fr

Péridurale et anesthésie obstétricale par les anesthésistes de la maternité

Deux lundis par mois de 12h45 à 13h45

Inscription sur infosperidurale@ch-rivesdeseine.fr



Ateliers « Et si on parlait de bébé ? »

par une puéricultrice consultante en lactation

A partir du 3^{ème} trimestre ou 7 mois de grossesse.

Les lundis à 9h30 « Découvrir et comprendre bébé »,

à 11h « Découvrir et se préparer à l'allaitement maternel »

Mme Florence GOURDIN www.doctolib.fr/infirmiere-puericultrice/neuilly-sur-seine/florence-gourdin



Cours de préparation à la naissance et à la parentalité

par des sages-femmes libérales

A partir de **6 mois** de grossesse.

Une avance de frais vous sera demandée.

Renseignez-vous auprès
de l'une de ces 3 sages-femmes

Doctolib



Mme Dorothee DEMIT

www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/dorothee-demit

06.63.79.32.84

Mme Christine DUBUC

www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/christine-dubuc

06.65.78.63.30

Mme Stéphanie NETTER-SERFATY

www.doctolib.fr/sage-femme/neuilly-sur-seine/stephanie-netter-serfaty

06.75.60.32.83

Cours de yoga pré et postnatal



Prestation non prise en charge par l'assurance maladie.

www.yogaforyou.fr

yoga for you

BIEN VIVRE SA GROSSESSE

Alimentation

Tout au long de votre grossesse, une alimentation appropriée vous permet non seulement de couvrir vos besoins nutritionnels mais aussi ceux de votre bébé, et favorise sa croissance harmonieuse.

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_grossesse.pdf

Prévention des infections materno-fœtales

<https://www.infections-grossesse.com/vid%C3%A9os>

Toxoplasmose

Ce parasite est notamment présent dans les viandes mal cuites et la terre (légumes mal lavés). Il peut entraîner des malformations, particulièrement au premier trimestre de la grossesse.

Si votre sérologie est négative, voici les mesures à appliquer :

- Bien cuire les viandes
- Bien laver les légumes
- Bien se laver les mains après la manipulation d'aliments et ou la manipulation d'excréments de chats

BIEN VIVRE SA GROSSESSE (SUITE)

Listeria

Cette bactérie peut entraîner de la fièvre et des complications obstétricales (fausses couches, accouchement prématurés, etc.). Elle n'induit pas de malformations. Devant toute fièvre chez la femme enceinte, votre médecin ou votre sage-femme évoquera le diagnostic et pourra vous donner des antibiotiques.

CMV (Cytomegalovirus)

Ce virus est très répandu chez les enfants de moins de 3 ans.

En cas d'infection pendant la grossesse, il peut parfois entraîner des complications fœtales, telles que des troubles auditifs, voire des conséquences neurologiques graves.

Ce virus est présent dans les sécrétions corporelles (urines, salives, larmes).

Pour éviter de s'infecter, il faut donc bien respecter les mesures d'hygiène de base.

Vaccination

Grippe et Covid-19 : recommandées en période épidémique afin de prévenir les formes sévères chez les femmes enceintes.

Coqueluche : recommandée entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée chez toutes les femmes enceintes et à chaque grossesse afin de s'assurer que suffisamment d'anticorps soient transférés au nouveau-né pour le protéger dès sa naissance.

Bronchiolites / Infections à VRS : recommandée entre 32 et 36 semaines d'aménorrhée entre septembre et janvier afin de protéger le nouveau-né dès sa naissance contre les formes sévères de bronchiolite.

Activité physique

L'activité sportive pendant la grossesse est bénéfique pour la santé de la mère et de l'enfant.

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/guide-je-peux-pratiquer-des-activit-s-physiques-et-sportives-pendant-ma-grossesse-et-apr-s-l-accouchement--5840.pdf>

Quand consulter aux urgences ?

Il est nécessaire de consulter aux urgences dans les situations suivantes :

- Perte de liquide
- Saignement
- Fièvre élevée
- Baisse des mouvements actifs fœtaux

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec la psychologue du service.



Secrétariat

01.40.88.61.64

PRÉPARER SON SÉJOUR À LA MATERNITÉ



Pour le bébé (été comme hiver) Les vêtements seront adaptés selon la saison.

- 6 bodys
- 6 à 8 pyjamas
- 2 paires de petites chaussettes ou chaussons
- 4 brassières de laine ou autre matière chaude
- 2 bonnets
- 4 bavoirs
- 4 langes en tissus
- 2 serviettes ou capes de bain
- 1 thermomètre de bain
- 1 thermomètre électronique enfant (ni tympanique, ni frontal)
- 1 paquet de couches 2-5 Kg
- 1 turbulette taille 0 à 3 mois (obligatoire)
- 1 tenue complète pour la sortie
- 1 siège-auto "dos à la route" pour le transport du bébé (obligatoire pour tout trajet, même en taxi ou autolib') répondant à la norme R 129 (ou I-Size avec fixation Isofix)

Les produit d'hygiène pour bébé
sont fournis par la maternité.

Pour la maman

- Chemise de nuit/pyjama ou tee-shirt et vêtements confortables de ville (ouverture devant si vous désirez allaiter)
- 1 (ou 2) soutien-gorge (prévoir 2 tailles supérieures à la normale, sans armature si vous désirez allaiter)
- Bandeau ou caraco de peau à peau
- Nécessaire de toilette (tapis de bain, gants, serviettes, gel douche, shampooing, etc.)
- Mouchoirs en papier
- Grandes culottes en coton
- Serviettes hygiéniques « post-accouchement » (+ 1 petit paquet de serviettes de modèle standard plus discrètes pour la sortie)
- 1 stylo afin de noter ce qui est nécessaire pendant votre séjour et en vue de la préparation de la sortie



Les visites

de 15h00 à 20h00

Le co-parent est le bienvenu tout au long de la journée.

2 visiteurs maximum par chambre (hors co-parent)

Frères et sœurs du nouveau-né autorisés dans ce créneau
sous réserve qu'ils ne soient pas malades

Bonnes pratiques : hygiène des mains obligatoire pour vous et vos visiteurs



PRÉPARER SON RETOUR À LA MAISON



Lors de votre séjour en suite de couche, prévoyez d'assister à la **réunion de sortie** dès J1 après la naissance en salle des parents à 15h00.

Cette réunion est obligatoire et est ouverte à la maman et son co-parent.

Durant ce temps d'information, il est souhaitable que vous ne prévoyiez pas de visite de vos proches.



Dès à présent mettez-vous en contact avec une **sage-femme libérale** qui vous permettra d'organiser une sortie précoce. Elle pourra vous rendre visite à domicile et assurer un retour serein pour vous et votre nouveau-né.



Guide des naissances



neullysurseine.fr



NEULLY-SUR-SEINE

Parents,

Afin de nous permettre de dresser l'acte de naissance de votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement cette brochure, de compléter et de signer les documents joints.

Délais et lieux de déclaration



Les déclarations de naissance doivent impérativement être enregistrées dans **les cinq jours** qui suivent l'accouchement auprès de l'officier de l'état civil de la **mairie de Neuilly-sur-Seine**.

Tous les jours comptent sauf celui de la naissance

- Y compris les samedis, dimanches et jours fériés.
- Si le dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est reporté au 1^{er} jour ouvrable qui suit.

JOUR DE NAISSANCE	DERNIER JOUR DE DÉCLARATION
Lundi/mardi/mercredi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Mercredi
Samedi	Jeudi
Dimanche	Vendredi

Qui doit faire la déclaration ?

La naissance doit être déclarée auprès du service de l'état civil par le père ou la mère de l'enfant.

À défaut, une tierce personne peut venir faire la déclaration (membre de la famille, ami...).

Lorsque les parents ne sont pas mariés et que la reconnaissance paternelle n'a pas été faite avant la naissance, le père est invité à venir déclarer la naissance muni d'un justificatif de domicile probant de moins de 3 mois.

Sinon il ne figurera pas dans l'acte de naissance et ne pourra donc pas transmettre son nom à l'enfant.



Prénoms de l'enfant

Les parents les choisissent à l'avance et les inscrivent dans l'ordre qu'ils désirent.

Les parents sont invités à les inscrire en majuscule, en les séparant par des virgules. Inscrire un trait d'union lorsqu'il s'agit de prénoms composés.

Livret de famille

Lorsque les parents possèdent un livret de famille, celui-ci doit être présenté lors de la déclaration de naissance.

À défaut, les parents mariés devront présenter un acte de mariage (avec la traduction en français s'il s'agit d'un acte étranger).

S'il s'agit de la naissance du premier enfant d'un couple non marié, la demande de livret de famille sera formulée lors de la déclaration de naissance.

Les documents à fournir

- Les deux attestations de naissance signées par le médecin et délivrées par la maternité.
- Le livret de famille ou à défaut un acte de mariage (avec la traduction en français s'il s'agit d'un acte étranger).
- Les imprimés ci-joints remplis et signés par les deux parents.
- La pièce d'identité des parents et du tiers déclarant : carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour.

En cas de besoin, les actes de naissance des parents pourront être demandés.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR EN FONCTION DE LA SITUATION DES PARENTS

Pour les parents non mariés

- **Le ou les actes de reconnaissance avant naissance.**

La reconnaissance s'effectue dans n'importe quelle mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile probant de moins de 3 mois.

Elle peut également s'effectuer dans un consulat de France à l'étranger si au moins un des parents est français.

La reconnaissance paternelle est obligatoire pour établir le lien de filiation à l'égard du père (celle de la mère ne l'est plus depuis le 1^{er} juillet 2006).

Nous conseillons aux futurs pères non mariés de faire une reconnaissance avant naissance.

Ainsi, le père pourra être inscrit dans l'acte de naissance et transmettre son nom même si la déclaration de naissance est effectuée par une tierce personne dans les délais impartis.

Pour les parents étrangers

- **Si besoin, un certificat de coutume.**

Les parents souhaitant transmettre le nom conformément à la coutume de leur pays doivent impérativement fournir un certificat de coutume lors de la déclaration de naissance. Ce document est délivré par le consulat ou l'ambassade étrangère en France. Le certificat doit comporter les prénoms de l'enfant (écrits en minuscules) et le nom de famille (écrit en majuscule).

En raison du délai de déclaration de cinq jours, nous conseillons aux futurs parents étrangers de se rapprocher de leur ambassade ou consulat avant la naissance de l'enfant.

Nous invitons les parents ne parlant pas français à se faire accompagner en mairie par un traducteur.

Le nom de famille du 1^{er} enfant du couple

Parents mariés

Possibilité de choix de nom au moment de la déclaration de naissance : remplir et signer l'imprimé joint.

Parents non mariés

Possibilité de choix de nom lorsque la reconnaissance paternelle a été effectuée avant la naissance ou lors de la déclaration de naissance : remplir et signer le document joint.

Si la reconnaissance n'est effectuée par le père qu'après la déclaration de naissance, l'enfant prend le nom de la mère.

Pour la procédure de changement de nom : se renseigner en mairie.



Pour toutes questions,
contactez le service de l'état civil
au 01 40 88 88 29






Direction de la communication - Ville de Neuilly-sur-Seine - Mars 2019

Pour vous rendre en mairie

En bus :

- 43 : arrêt Sainte-Foy ou Saint-Pierre
- 73 : arrêt rue de l'Hôtel de Ville
- 82 : arrêt Sainte-Foy ou Saint-Pierre
- 93 : arrêt Château
- 157 : arrêt Pont de Neuilly
- 174 : arrêt Sainte-Foy ou Saint-Pierre
- 157 : arrêt Pont de Neuilly
- 163 : arrêt Bineau ou Château-Chézy
- 176 : arrêt Pont de Neuilly

En métro : ligne **1**

 : Vélib

 Hôtel de Ville

H Centre Hospitalier Rives de Seine
36, boulevard du Général Leclerc
01 40 88 60 00

H Hôpital Américain
63, boulevard Victor Hugo
01 46 41 25 25



NEUILLY-SUR-SEINE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – ÉTAT CIVIL

96, avenue Achille Peretti – 92200 Neuilly-sur-Seine
Aile droite, 1^{er} étage
01 40 88 88 29
www.neuillysurseine.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h